

Faits marquants Secteur des Assurances Semestre 1 - 2022

1- Evolutions réglementaires

Projet SBR :

- **Pilier 1 :**
 - Avancement de la deuxième étude quantitative EIQ2
 - Présentation de la proposition de l'ACAPS sur le calibrage des chocs.
 - Démarrage de la phase de concertation avec les EAR sur le calibrage des chocs et les mesures transitoires.

- **Pilier 2 :**
 - Les dispositifs du contrôle interne des EAR ont fait l'objet d'une appréciation par l'ACAPS en termes de conformité aux exigences de l'instruction du « Pilier 2 SBR » et d'adéquation aux bonnes pratiques (exposées dans les orientations en matière de gouvernance) : Restitution d'une appréciation globale des dispositifs de l'ensemble des EAR et des principaux constats et conclusions spécifiques à chacune d'entre elles.
 - Envoi d'un questionnaire aux EAR pour vérifier leur conformité aux éléments de gouvernance exigés par l'instruction du « Pilier 2 SBR », notamment pour les thématiques dont l'échéance d'implémentation est le 31 décembre 2021.
 - Lancement des missions d'audit externes des systèmes d'information des EAR pour avoir une appréciation de leur niveau de maturité (sécurité, performance, qualité de données, gouvernance et organisation).

- **Pilier 3 :**
 - Démarrage du chantier relatif aux exigences de reporting et de communication prudentielle, financière et statistique du futur cadre prudentiel SBR :
 - ❖ Communication des états de reporting quantitatifs (ERQ) aux EAR pour recueillir leurs observations et organisation d'une réunion du Groupe Thématique Pilier 3 sur le sujet.



Takaful

- Publication au Bulletin officiel des décisions d'octroi par l'ACAPS de quatre agréments de sociétés Takaful et d'un agrément pour une fenêtre ReTakaful.
- Publication de l'instruction de l'ACAPS relative à la présentation des opérations d'assurance Takaful par les banques participatives et les intermédiaires.
- Finalisation, avec le CSO, de trois produits d'assurance Takaful à savoir : Multirisques bâtiment, Investissement et Décès-emprunteur.
- Finalisation, avec le CNC, des travaux de modification du plan comptable des assurances pour inclure les spécificités de l'assurance TAKAFUL : publication prochaine.
- Publication de deux Instructions de l'ACAPS, la première porte sur la solidité financière des Réassureurs Takaful et la seconde sur les modalités de revalorisation de l'investissement Takaful.

Accélération de la digitalisation du secteur de l'assurance :

Vente en ligne de produits d'assurances :

- Publication de l'instruction de l'ACAPS sur la vente en ligne le 08/06/2022 avec comme date d'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.
- Organisation avec l'ACAPS d'une demi-journée pour la présentation de la nouvelle instruction à l'ensemble des EAR.
- Présentation des résultats préliminaires de l'étude réalisée par l'ACAPS avec l'IFC (Groupe Banque Mondiale) visant à définir la stratégie et la feuille de route de l'autorité pour la promotion de la digitalisation du marché de l'assurance au Maroc.

Assurance Inclusive

- Lancement par la FMSAR d'une étude qualitative et quantitative pour identifier les besoins des TPE en termes d'assurance inclusive. Le livrable de cette étude sera partagé avec les EAR en vue de proposer des offres d'assurances spécifiques aux TPE.
- **Prochaines étapes :**
 - Publication de l'amendement de la circulaire concernant la définition de la micro-assurance et l'élargissement des canaux de distribution aux établissements de paiement.
 - Instauration d'un baromètre annuel de l'assurance inclusive.
 - Poursuite des amendements réglementaires pour élargir la distribution à d'autres opérateurs.

- Ajustement du cadre réglementaire et des instructions pour les EDP et la vente en ligne.
- Développement des offres d'assurances spécifiques aux TPE.
- Déploiement d'une stratégie de communication sur l'assurance inclusive.
- Education financière : finalisation du module générique « assurance inclusive » ainsi que le plan de déploiement.

Projet IFRS : Avancement de l'implémentation des NORMES IFRS

- Lancement d'une mission par l'ACAPS avec le concours du Cabinet Mazars pour accompagner le secteur des assurances dans l'implémentation des Normes IFRS. Cette mission, qui s'étalera sur une année, couvrira notamment les aspects suivants :
 - Le diagnostic de l'état d'avancement de l'implémentation par les EAR des normes IFRS.
 - L'élaboration de guides méthodologiques à destination des entreprises d'assurances pour l'application des normes IFRS.

Dispositif de lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme

- Publication le 02 septembre 2021 de la loi n° 12-18 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.
- Publication de l'instruction de l'autorité n°AS/03/21 modifiant et complétant l'ancienne instruction AS/02/19 sur les règles de vigilance et de contrôle interne dans le cadre du dispositif LBC-FT qui intègre les recommandations du GAFI
- Réunion du comité permanent LBC-FT avec la participation des représentants de l'ANRF, de la CNASNU et de l'OMPIC
- Publication par l'ACAPS du guide n°3 portant sur les typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des assurances.
- Publication par l'ACAPS & BKAM d'un guide portant sur les mesures de vigilance applicable au recours à la tierce introduction par les entreprises d'assurances dans le cadre de la bancassurance.



2- Médiation en assurance

- Nomination de Mr Abdelilah LAAMARTI comme nouveau médiateur de l'assurance à partir du 1er mars 2022.
- Renforcement du dispositif de médiation en assurance à travers la signature d'une nouvelle charte entre l'ACAPS et la FMSAR visant à améliorer la qualité du service rendu aux assurés.

3- Projets techniques

Refonte de la CID

- Une nouvelle convention CID est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Les principales nouveautés de cette convention :
 - Segmentation des sinistres par tranches de montant de réparation : 5 quintiles de 20% chacun en nombre de sinistres pour les sinistres inférieurs à 20 000 DHS.
 - Calcul des tranches à posteriori lors de chaque compensation par usage (TPV, Cyclo et autres)
 - ❖ Les recours sont définis par tranche selon les règles suivantes :
 - ❖ Pour la première tranche : abandon de recours.
 - ❖ Pour les 4 tranches suivantes : compensation au coût moyen de chaque tranche.
 - ❖ Au-delà de 20 000 DH : le recours demeure au coût réel.
 - Engagements des EAR et de la FMSAR pour déployer leurs meilleurs efforts pour lutter efficacement contre la fraude.
 - Evaluation au terme des six premiers mois des effets de la nouvelle convention pour s'assurer qu'ils cadrent avec les objectifs recherchés.



Lutte contre la fraude

- Affinement des scénarios de fraude en RC Automobile évalués par la fédération à partir de la base de données CRM
- Communication aux EAR d'un baromètre trimestriel permettant de suivre l'évolution des scénarios de fraude.
- Communication à chaque EAR des scénarios de fraude appliqués sur son portefeuille.
- Renforcement de la lutte contre la fraude dans le cadre de la nouvelle CID, notamment :
 - L'engagement des EAR à communiquer à la FMSAR un rapport semestriel détaillant les travaux d'investigation et les résultats obtenus.
 - L'engagement de la FMSAR à mettre en place une cellule de lutte anti-fraude en la dotant d'une ressource dédiée.

Avenant à la CICA

- Un bilan sur le fonctionnement de la CICA après l'extension en mars 2021 du champ d'application aux victimes dont le taux d'IPP est supérieur à 10% a été dressé lors d'une réunion avec les responsables sinistres corporels des EAR :
 - Un plan d'action a été arrêté pour apporter des ajustements à l'application Web et au processus de gestion.
 - Des recommandations ont été formulées sur la nécessité d'encourager l'approche transactionnelle et de renforcer la communication sur la CICA auprès des assurés et des bénéficiaires pour éviter le recours systématique aux instances judiciaires.

E-constat

- Avancement des travaux de mise en place d'une solution « E constat ».
- Fin de la première phase pilote de 4 mois organisée avec la participation de la CAT comme site pilote sur la ville de Salé :
 - Les ajustements nécessaires ont été apportés à l'application après analyse des problèmes rencontrés sur le terrain par les agents constateurs.
 - Le retour d'expérience de ce site pilote a été partagé avec les gestionnaires sinistres automobile des EAR et les gestionnaires des prestations des assisteurs.

- Lancement en février d'un deuxième site pilote sur une durée de 3 mois avec la participation de l'ensemble des EAR et sociétés d'assistance sur Casablanca :
 - L'objectif de ce deuxième site pilote est de mieux tester l'outil et le processus global « de bout en bout » avant sa mise en application sur l'ensemble du territoire national.
 - Validation avec les EAR du processus global E-constat depuis l'arrivée de l'agent constateur sur le lieu de l'accident jusqu'à la réception du constat amiable par l'ensemble des parties prenantes.
- Déploiement de l'application sur le territoire national prochainement.

Référentiel national des véhicules assurés

- **Rappel des phases du projet :**
 - Finalisation de l'étude de faisabilité.
 - Mise en œuvre du référentiel en cours
- **Etat d'avancement du référentiel :**
 - Précision du périmètre du référentiel en ce qui concerne les sinistres en se limitant uniquement aux données nécessaires pour le calcul du CRM.
 - Choix d'un partenaire technologique pour la conception, l'implémentation et le maintien de la Plateforme Nationale des Véhicules Assurés.
 - Organisation de Kick-off avec le comité des DG et les DSI des EAR.
 - Organisation des réunions avec les EAR pour la phase étude des besoins.
- **Prochaines étapes :**
 - La Mise en œuvre du référentiel : 4^{ème} trimestre 2022.
 - Les discussions avec les différentes parties prenantes concernant la dématérialisation des attestations d'assurance automobile seront entamées courant 2022.

Evénements catastrophiques

Gestion de sinistre :

- Avancement du projet de mise en place de la plateforme de gestion des sinistres dans le cadre du régime « EVCAT » :
 - Définition du schéma relatif au système de gestion des sinistres « EVCAT ».
 - Conception et mise en œuvre de la plateforme.
 - Développement et test de l'interfaçage entre la plateforme et les systèmes d'information des EAR.



- Programmation de la formation sur l'utilisation de la plateforme par les gestionnaires des EAR.
- La plateforme sera complètement finalisée avant la fin de l'année.

Analyse de l'exposition des EAR aux aléas tremblement de terre et inondation :

- Développement par la CAT Assurance et Réassurance au profit de chaque entreprise d'assurance d'un outil « Dashboard » sous SIG pour suivre les cumuls des capitaux assurés couplés avec l'aléa (tremblement de terre et inondation).

Maladies Professionnelles

- Lancement d'une étude par l'ACAPS sur l'instauration de l'obligation d'assurance contre les maladies professionnelles (MP).
- Constitution d'une commission tripartite ACAPS-DTFE-FMSAR pour le suivi de la réalisation de cette étude avec le cabinet désigné. L'avancement de l'étude se présente comme suit :
 - Diagnostic du risque MP au Maroc.
 - Benchmark international de modèles assurantiels de couverture MP par des entreprises d'assurance.
 - Etude du régime cible d'assurance MP.
 - Etude des scénarios de mise en œuvre de l'obligation d'assurance MP.
 - Proposition d'une feuille de route pour l'implémentation du scénario retenu par le comité de pilotage.
 - Elaboration en cours du cadre réglementaire pour le scénario retenu par le comité de pilotage.

Etude RH :

- Etude lancée par l'ACAPS et la FMSAR sur l'évolution des métiers de l'assurance et sur les besoins du secteur en ressources humaines et en offre de formation.
- Etude lancée par la FMSAR pour le compte de ses membres pour la réalisation d'une enquête de rémunération par métier.

4- Communication :

- Réalisation et diffusion du quatrième numéro du Courrier de l'Assurance qui fait ressortir les chiffres clés et l'actualité du secteur.
- Organisation de la 8^{ème} édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance sous le thème : « **Assurance durable et élargissement de la couverture santé** » Cet événement professionnel s'est tenu sous le haut patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI les **23 et 24 mars 2022** et a accueilli le Kenya comme pays à l'honneur.



- Animation régulière des réseaux sociaux de la Fédération dans l'objectif de promouvoir l'assurance au Maroc.

5- Point sur la Coopération Internationale

- Signature d'une convention de partenariat technique avec l'Association of Kenya Insurers.
- Organisation d'un atelier de travail avec la Direction des Assurances de la Côte d'Ivoire concernant l'expérience marocaine en matière d'organisation du secteur de l'Assurance au Maroc.
- Participation à la FANAF qui s'est tenue du 23 au 25 mai 2022.
- Participation à l'Insurance Asset Risk EMEA 2022 Conference qui s'est tenue le 13 juin 2022.
- Participation à l'OAA qui s'est tenue du 25 au 30 juin 2022.



- Participation au Comité Exécutif et l'Assemblée Générale de GFIA qui se sont tenus à Prague du 1^{er} et 2 juin 2022. Le Directeur Général de la FMSAR étant Trésorier de la GFIA.

6- Point sur la formation professionnelle / Education Financière :

- **Mars 2022** : Participation de la FMSAR au Kick off du Global Money Week 2022, programmé du 21 au 27.
- **Année universitaire 2021/2022** : Suivi des formations dispensées en partenariat avec la FMSAR et respect de nos engagements conventionnels avec les établissements publics et privés.